

Avis voté en plénière du 20 juin 2018

La réforme des fonds structurels européens

Déclaration du groupe UNAF

En avril dernier lors de l'adoption de l'avis sur *Le financement du socle européen des droits sociaux* au Comité économique et social européen, Anne Demelenne, rapporteure, rappelait: « *Les principes du socle social et la nécessité de le mettre en œuvre devraient constituer l'une des lignes directrices des prochaines négociations sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour l'après-2020. Le budget de l'Union doit apporter une réelle valeur ajoutée à la vie des citoyens. C'est à cette condition qu'il sera possible de regagner leur confiance et leur soutien au projet européen.* »

L'avis formule quelques préconisations en ce sens mais le groupe de l'UNAF regrette toutefois que les familles et les citoyens ne soient pas plus au cœur de nos préconisations pour retrouver leur confiance et leur soutien dans le projet européen. Il s'inquiète également du risque de perte de vue du rôle de rééquilibrage entre les territoires de ces fonds.

Le groupe de l'UNAF souhaite dès lors mettre l'accent sur les préconisations n°1, 12 et 15 pour que les attentes et les besoins des citoyens trouvent leur place dans une politique de cohésion pour l'ensemble du territoire de l'Union.

Sur la préconisation n°1, il faut articuler les critères d'allocation des Fonds européens avec les principes du socle européen des droits sociaux et les engagements internationaux tels que les Objectifs de développement durable. Avec cette articulation, ce sont des réponses apportées aux questions d'éducation et de formation mais aussi de conciliation vie familiale-vie professionnelle. Les familles sont en première ligne sur ces sujets.

La préconisation n°12 invite au renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets par les autorités de gestion avec la mise en place de guichets uniques régionaux. Les associations, actrices de l'aménagement des territoires par l'apport de services auprès des populations, doivent être accompagnées pour être éligibles aux fonds structurels. Les procédures et dossiers de demande d'aide doivent être simplifiés pour permettre aux associations de prétendre à ces financements.

Enfin la préconisation n°15 appelle à un renforcement de la communication sur ces fonds tout en mettant l'accent sur les résultats concrets des investissements pour les citoyens européens. Cette information est malheureusement aujourd'hui trop peu connue malgré des règles de publicité strictes et obligatoires pour les porteurs de projet. La communication ne peut se réduire à l'affichage d'un logo « L'Europe s'engage » : il faut une information à l'attention des citoyens bénéficiaires du projet pour rendre plus visible l'intervention de l'Europe à leurs côtés.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.